

Direction départementale des territoires

DEMANDE D'AUTORISATION DE TIR DU SANGLIER Á L'AFFÛT OU Á L'APPROCHE

DU 1er JUIN AL	J 14 AOÛT 2019 ET/OU EN	BATTUE DU 1er JUILLET AU 14 AOUT 2019		
Je soussigné, NOM	Prén	om		
demeurant à :				
Tél	Mail :			
sollicite l'autorisation de ch territoire(s) désigné ci-après :	asser les sangliers A L'APPF	ROCHE ou A L'AFFÛT ET/OU EN BATTUE dans le(s)		
COMMUNE(S)	LIEUX-DITS	PARCELLES (Section, numéro surface)		
		(Coolon, Hamoro Sarraco)		
National de Maîtrise du	one urbaine, les communes « Sanglier, ainsi que dans le Dor	en vigilance » (rouges) de la carte départementale du Plan naine Public Fluvial. ricoles dans les autres communes.		
Pour les battues : Dans u	n rayon maximum de 200 mètre	es autour des parcelles agricoles sur pied.		
2 - Être impérativement déten	teur du droit de chasse.			
Fait à le 2019				
(Signature)				
tous les sangliers prélevés en est obligatoire à l'exception de	Indre-et-Loire, par apposition des animaux de moins de 20 kg	e gestion cynégétique, le marquage, avant tout transport, de d'un dispositif délivré par la fédération des chasseurs (bouton) pris par les chiens et n'ayant pas été tirés par balle ou flèche. la présente autorisation sont concernés par ce dispositif.		
de chasse qui souhaitent pra	itiquer la chasse du sanglier (e : A l'exception de la zone urbaine, les détenteurs de droits battue, approche, affût) doivent être titulaires d'un plan de ération Départementale des Chasseurs d'Indre et Loire et		
JOINDRE IMPÉR	ATIVEMENT UNE ENVE	LOPPE TIMBRÉE POUR LA RÉPONSE		
DÉCISION DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE, par délégation de la PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE				

Fait à TOURS, le

(signature et cachet)



Direction départementale des territoires

BILAN DES SANGLIERS PRÉLEVÉS DU 1^{er} JUIN AU 22 SEPTEMBRE 2019

Bilan à retourner obligatoirement avant le 30 septembre 2019 Art. R.424-8 du Code de l'Environnement

Je soussigné, NO	M	Prénom	
demeurant à :			
déclare avoir prélon 1 ^{er} juillet au 22 se	evésangliers à l'aff ptembre 2019, conformémen	ût ou à l'approche du 1er juin au 22 se it au décompte indiqué ci-après :	ptembre 2019, ou en battue du
Communes concernées	Dates	Nombre d'animaux prélevés	Observations particulières
		A, lo (Signature)	e